



**ACCUEIL PERISCOLAIRE
CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI
ET
CANTINE SCOLAIRE**

**Prélèvement automatique 2026 - 2027
Pour la cantine, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs du mercredi**

Bordereau à retourner à la Mairie via le portail famille dûment complété, daté et signé

Je soussigné,

Représentant légal de l'enfant (ou des enfants)

☐ **souhaite adhérer** au prélèvement automatique pour le règlement des factures de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et de centre de loisirs.

☐ **ne souhaite pas adhérer** au prélèvement automatique pour le règlement des factures de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et de centre de loisirs.

Et s'engage à payer par carte bancaire sur le portail famille.

Si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique, merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Fait à Autouillet, le

Signature Responsable légal 1

Signature Responsable légal 2

Précédée de la mention « Lu et approuvée »